



PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECTURE

Marseille, le - 3 JUL. 2019

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ ET DE
L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX REGLEMENTES
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

Affaire suivie par : M. CAPSETA-PALLEJA

☎ 04 84 35 42 77

✉ alexandre.capseta-palleja@bouches-du-rhone.gouv.fr

Monsieur le directeur,

Mes services ont bien été destinataires de votre dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale relatif à l'extension de la fosse d'extraction de 3,25 ha en continuité de la carrière que vous exploitez au lieu-dit « Le Defends » sur le territoire de la commune d'Orgon.

En application de l'article R.122-3 du Code de l'environnement, une demande éventuelle de complément du formulaire transmis vous sera demandée dans le délai de quinze jours, à compter du présent accusé de réception.

Dans un délai de trente-cinq jours, à compter de la réception du formulaire complet, vous serez informé de la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet
Le directeur de la citoyenneté
de la légalité et de l'environnement


Fabrice BONICEL

Monsieur le directeur du site d'Orgon de la
société OMYA SAS
Route d'Eygalières – BP10
13660 Orgon